

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 004-949/15/CC

■ Approbation d'une convention relative à l'extension des réseaux de la Société du Canal de Provence et à la remise d'ouvrages dans le patrimoine concédé régional de la Société du Canal de Provence dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté Empallières à Saint-Victoret
DUFSV 15/13011/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'Aménagement de l'Espace Communautaire et de Développement Economique et Emploi, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire Empallières située sur la commune de Saint-Victoret, par délibération URB 948/07/CC du 08 octobre 2007.

Le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté, comprenant l'ensemble du Programme d'Equipement Public à réaliser à l'intérieur de la zone, a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté AEC 005-675/11/CC du 21 octobre 2011.

Cette Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique, qui permet l'accueil d'activité tertiaire et de petite industrie, est réalisé en régie directe par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ; par conséquent Marseille Provence Métropole procédera elle-même à l'aménagement des équipements publics de la zone.

A ce titre, Marseille Provence Métropole doit réaliser les travaux nécessaires à la mise en place d'un réseau d'eau brute destiné à assurer les besoins en procès industriels, l'arrosage des espaces verts et la protection contre l'incendie des espaces publics et lots privatifs de la ZAC.

Une convention de réalisation d'extension du réseau d'eau brute et de remise d'ouvrages doit donc être établie entre la Communauté urbaine et la Société du Canal de Provence (SCP). Cette convention a pour objet de définir les travaux nécessaires à la mise en place du réseau d'eau brute sur la ZAC et de prévoir les modalités de financement des travaux entre l'aménageur et la Société du Canal de Provence pour un montant de 137 000,00 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le code de l'Urbanisme ;
- La délibération n° URB 948/07/CC du 08 octobre 2007 approuvant le bilan de concertation et le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté Empallières à Saint-victoret ;
- La délibération n° AEC 005-675/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté Empallières.

Sur le rapport du Président,

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la ZAC Empallières, destinée à l'accueil d'activités tertiaires et de petite industrie, a été créée par délibération du Conseil de Communauté du 08 octobre 2007 ;
- Que la ZAC est réalisée en régie par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Que la SCP exerce une mission de service public de distribution et de gestion du réseau d'eau brute ;
- Qu'il est nécessaire que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole conventionne avec la SCP afin de permettre l'alimentation en eau brute de la Zone d'Aménagement Concerté Empallières.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de travaux ci annexée conclue avec la Société du Canal de Provence relative à la réalisation d'une extension des réseaux de la Société du Canal de Provence et à la remise d'ouvrages dans le patrimoine concédé régional de la Société du Canal de Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement sont inscrits au budget annexe « opérations d'aménagement » sous politique 140 - fonction 90 - Nature 605.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**